5. Si ces formes et cet atelier ne sont pas présentement exploités comme service public, ont-ils été loués, vendus, prêtés ou donnés à une corporation privée?

6. Dans l'affirmative, (a) à quelle date cette concession s'est-elle effectuée; (b) à

quels termes et conditions, et (c) pour quelle période?

7. Quel est le nom de la corporation privée à laquelle la propriété de la Halifax. Graving Dock Company a été ainsi transportée, quel est le chiffre de son capitalactions et quels sont les noms de ses directeurs?

8. Quel montant, s'il en est, a été payé, jusqu'au 1er mars 1920, par ladite corporation privée pour la location, l'achat ou l'usage de ladite propriété de la Graving

Dock Company?

- 9. Quel est le montant que le gouvernement a payé à la Halifax Graving Dock Company, Limited, pour sa propriété de Halifax dont le gouvernement a pris possession; et, si rien n'a été payé, quelle est la raison de cette suspension de paiement; des démarches ont-elles été faites, et, dans l'affirmative, quelles démarches ont été faites pour conclure un règlement amiable avec la Halifax Graving Dock Company?
- 10. Quelle est la quantité de pieds carrés de terrain, et de terrain submergé, que le gouvernement a pris à la Halifax Graving Dock Company, qui servaient d'emplacement aux docks et à l'atelier de la compagnie (ou qui servaient à son industrie)?
- 11. En sus du terrain et du terrain submergé pris à la Halifax Graving Dock Company, d'autres terrains ont-ils été vendus, loués ou donnés à la Halifax Shipyards, Limited? Dans l'affirmative, (a) combien de pieds carrés, (b) ces terrains ont-ils été achetés ou expropriés, (c) combien ces terrains ont-ils coûté au gouvernement, et (d) s'ils ont été vendus ou loués à la Halifax Shipyards, à quel prix ont-ils été vendus ou loués?
- 12. Le gouvernement a-t-il fait quelque dépense d'argent sur la propriété prise à la Halifax Graving Dock, Limited, ou sur quelque autre terrain ou propriété acquise accessoirement, depuis qu'il en a fait l'acquisition? Dans l'affirmative, quel montant a été dépensé, et quelle est la nature des travaux qui ont été exécutés?

13. Le gouvernement a-t-il été requis de faire de nouvelles dépenses à ce sujet. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il été requis de dépenser, et se propose-t-il de faire

cette nouvelle dépense?

14. La Halifax Shipyards, Limited, doit-elle rembourser complètement au gouvernement les dépenses qu'il a faites pour la propriété de la Halifax Graving Dock ou au sujet de cette propriété? et si le gouvernement ne doit pas être complètement remboursé, dans quelles proportions doit-il l'être et à quelles conditions; et les paiements à termes comportent-ils des intérêts?

No 3.

Par l'honorable M. Domville:

3 mars-Qu'il demandera:-

- 1. Quand le gouvernement produira-t-il les rapports préparés par l'amiral viçomte à Jellicoe de Scarfa au sujet de l'établissement d'une marine canadienne?
- 2. Le gouvernement a-t-il étudié la question de faire usage d'huiles combustibles dans les navires qui ont été construits et qui doivent être construits à sa commande?

3. Le gouvernement a-t-il profité du voyage de l'amiral de la flotte impériale au Canada pour discuter avec lui la question de l'emploi des huiles combustibles?

- 4. Les grands paquebots transatlantiques aménageant de fait leurs chaudières pour être chauffées par l'huile, quels moyens le gouvernement se propose-t-il de prendre pour assurer à ces paquebots un approvisionnement certain d'huiles combustibles canadiennes?
- 5. Au cours des années 1918 et 1919, cette Chambre a unanimement adopté des résolutions demandant au gouvernement de prendre les moyens nécessaires pour assurer un prompt et rapide emploi des argiles schisteuses exportées des Provinces maritimes; quelles démarches le gouvernement a-t-il faites pour obtempérer à cet égard aux recommandations de cette Chambre? Si le gouvernement n'a fait aucune démarche, quelles démarches se propose-t-il de faire?